



2024

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

“TOI, MOI
ET LES AUTRES”



APPEL A PROJET

RÉSIDENTICE DE TERRITOIRE ARTISTIQUE 2024

« Toi, Moi et les Autres »

CONTEXTE ET CADRE DE LA RÉSIDENCE

La Communauté de Communes des Deux Rives regroupe 28 communes des départements du Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gers pour une population de 19 000 habitants. Chaque commune apporte sa propre richesse culturelle, son histoire et son identité.

Au cœur de cette diversité, la Communauté de Communes des Deux Rives a choisi d'assumer pleinement le rôle qui pouvait être sien en matière de développement culturel. En complément à son École de Musique, la Communauté de Communes a acté au mois de septembre 2023 le transfert de l'École de Danse municipale. Au mois d'avril 2022, elle a mis en place le réseau de Lecture Publique regroupant 11 points lecture, bibliothèques et médiathèques ainsi que la billetterie communautaire pour l'ensemble des associations culturelles des Deux Rives.

Les Deux Rives tirent leur nom de leur situation géographique, bordant les rives de la Garonne. Cette position géographique a toujours favorisé les échanges et le brassage des cultures. C'est dans cet esprit d'ouverture et de diversité que la Communauté de Communes des Deux Rives lance un appel à projet pour une résidence de territoire artistique qui explore le thème captivant « Toi, Moi et les Autres » afin de créer du lien, susciter la réflexion sur les relations humaines et enrichir la vie culturelle sur le territoire.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale est constitué des communes de : Auvillar (classé parmi les plus beaux villages de France), Bardigues, Castelsagrat, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfec, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, Le Pin, Pommvic, Saint Antoine, Saint Cirice Saint Clair, Saint Loup, Saint Michel, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse, Sistels et Valence d'Agen. Il a été créé en 1984 (District des Deux Rives) de la volonté des élus de gérer ensemble les conséquences du chantier de Golfec (centrale nucléaire) et a pour objectif de traiter conjointement des domaines essentiels au développement de ce bassin de vie (éducation, économie, équipements, assainissement, ...) tout en respectant l'indépendance des communes, responsables de leurs choix d'investissements.

Avec une superficie de 353 km², la Communauté de Communes a connu une évolution démographique positive qui se stabilise ces dernières années.

Une forte identité rurale

Situé à l'Ouest du département du Tarn-et-Garonne et au Nord de la région Occitanie, le territoire des Deux Rives se caractérise par une forte identité rurale. Il se situe à 1 heure de Toulouse.

Une population vieillissante

D'après les données INSEE de 2018, la classe d'âge des 45-59 ans est la plus représentée (21,5%). Les plus de 60 ans représentant 31,3 % de la population.

Une dynamique touristique

Située sur l'un des trois grands itinéraires historiques de Saint Jacques de Compostelle, la Communauté de Communes attire de plus en plus de marcheurs. L'Office de Tourisme d'Auvillar affiche une fréquentation de 20 000 visiteurs par an et la Communauté de Communes des Deux Rives investit dans le nouveau musée de la faïence et de la batellerie (phase APS) proche de son Office de Tourisme. De nombreuses activités culturelles et festives sont programmées tout au long de l'été. Le Conservatoire des Métiers d'Autrefois situé à Donzac accueille annuellement plus de 5 000 visiteurs.

LE PROJET DE RÉSIDENCE

Cadre général

Dans le cadre d'une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle avec les services de l'État, dont la DRAC Occitanie qui délègue une contribution financière spécifique pour ce faire, la Communauté de Communes des Deux Rives propose une résidence de territoire autour de la Lecture Publique et les arts (Musique, Danse).

Cette résidence est ouverte aux artistes professionnels extérieurs au département, afin de garantir une nécessaire neutralité, qui utiliseront la lecture, le conte et l'oralité comme support principal. De solides compétences professionnelles et expériences avérées sont attendues dans le dépôt de dossier, (CV, aperçu de la pratique professionnelle dans le cadre de résidence de territoire...).

Les artistes auront pour mission de conduire, sur une période de minimum trois mois, des actions d'éducation artistique en référence à la circulaire gouvernementale. Ces actions pourront être constitutives d'un travail artistique présenté en fin de résidence et seront menées en direction du jeune public (cadre scolaire et extrascolaire), des habitants et du public dit « éloigné » (personnes en difficulté sociale, seniors, ...).

Contexte spécifique

La Communauté de Communes des Deux Rives s'est engagée à soutenir et à promouvoir la culture au sein de son territoire par la mise en place d'un Pôle culturel regroupant les services communautaires :

- l'École de Musique des Deux Rives : créée en 1975, elle est l'un des premiers services à avoir intégré l'intercommunalité (1989). Cette école accueille 389 élèves. 17 professeurs dispensent les enseignements : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives (dont le dispositif Orchestre à l'École).

Les instruments enseignés : accordéon, batterie, chant, clarinette, flûte traversière, guitare, guitare basse, harpe, percussions, piano, saxophone, tuba, trombone, trompette, violon, violon alto et violoncelle.

- le Réseau de Lecture Publique : créé en 2022, le nouveau réseau regroupe 11 lieux de lecture : Auwillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Lamagistère, Malause, Merles, Pommevic et Valence d'Agen. Le réseau compte 4 salariés temps plein, 4 salariés conventionnés (5H/semaine) et 17 bénévoles.

- la billetterie communautaire : au service de toutes les associations culturelles du territoire, elle propose la mise en vente des billetteries (en présentiel et en ligne) et un accompagnement réglementaire. Pour l'année 2022, la billetterie communautaire a vendu pour le compte de tiers plus de 20 000 billets.

- l'École de Danse des Deux Rives : transférée au 1^{er} septembre 2023, cette école accueille plus de 200 élèves (inscription 2023/2024 en cours). 2 enseignants dispensent les cours de danse classique, jazz, modern jazz et contemporain.

- La Communauté de Communes accompagne financièrement les associations culturelles du territoire, qui participent à la diffusion artistique, dans le cadre de subventions annuelles.

Projet artistique

La résidence de territoire explorera le thème « Toi, Moi et les Autres » sous l'angle de la collaboration créative entre l'artiste et le Réseau de Lecture Publique, l'École de Musique, les Orchestres à l'École, l'École de Danse, les services petite enfance, le Centre de Vacances et de Loisirs de Gâches, les services jeunesse, les écoles et les associations culturelles.

Cette résidence de territoire artistique offrira l'opportunité de donner vie à cette vision et devra :

1 – Favoriser la créativité artistique collaborative entre les artistes et le Réseau de Lecture Publique sans oublier les collaborations interdisciplinaires Musique et Danse afin de créer des œuvres uniques et multidimensionnelles.

2 – Promouvoir la lecture publique en tant que vecteur de découverte culturelle en intégrant des éléments musicaux et chorégraphiques dans les activités liées à la lecture.

3 – Renforcer les liens entre les habitants (qu'elles que soient leurs situations et âge) du territoire en utilisant la musique et la danse comme des langages universels pour faciliter la participation citoyenne et la réflexion collective.

4 – Créer des espaces de dialogue intergénérationnels en utilisant la lecture publique, la musique et la danse comme des moyens de rassembler les générations.

5 – Sensibiliser les habitants à l'importance de l'art et de la culture dans la construction de l'identité communautaire et élargir les horizons culturels des habitants.

Avec l'appui des acteurs culturels, éducatifs et sociaux, les artistes sillonneront une partie du territoire pour aller vers tous les publics. L'itinérance étant un prérequis essentiel au territoire des Deux Rives.

La résidence doit être une exploration littéraire, poétique, artistique, sensible et généreuse auprès de ceux qui font et qui reçoivent. Cette démarche artistique sera valorisée lors d'un temps de restitution en fin de résidence en compagnie des participants et du public.

Le public cible se compose de :

- 33 % les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire : les collégiens et les lycéens pourront participer à cette résidence en ayant recours à l'offre collective du Pass Culture.

- 33 % Les familles, et notamment celles qui ne se donnent pas le droit de venir lors de propositions culturelles.

- 33 % Les associations et pas uniquement celles à vocation Culture.

La population âgée, à mobilité restreinte, par le biais des structures de prise en charge

la population en situation de handicap.

Conditions

Durée de la résidence : dix à douze semaines

Calendrier prévisionnel :

Dépôt des dossiers par courriel : 30 juin 2024

Début juillet 2024: Arbitrage – Choix du lauréat

les partenaires se réservent le droit de vous rencontrer par visio-conférence avant délibération finale

Début de la résidence : 15 septembre 2024 - Réunions préparatoires avec le commanditaire et les partenaires

Conditions d'accès :

- Peut faire acte de candidature, tout artiste professionnel, ne résidant pas sur le département du Tarn-et-Garonne (une équipe de deux artistes minimum).
- Le dossier de candidature comprend : un dossier présentant la démarche artistique et culturelle (= note méthodologique décrivant le(s) projet(s) qui pourrai(n)t être développé(s) dans le cadre de la résidence, en précisant les orientations artistiques choisies, les modes opératoires détaillés), un porte folio et le CV de chaque intervenant.
- Le choix des publics et structures d'appui se fera en concertation avec les partenaires de la résidence. Il est néanmoins attendu de l'équipe artistique des propositions dans la candidature afin d'appréhender les orientations données à la résidence.

Allocation :

- L'équipe artistique retenue bénéficiera d'une allocation financière maximum de 18 000€ incluant : l'ensemble des défraiements, repas et hébergements sont hors allocation et pris en charge par la collectivité dans des modalités qui restent à définir, et transports (véhicule indispensable), l'acquisition des matériels pédagogiques et des coûts de restitution de la résidence.

Le logement sera directement assuré et pris en charge par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Accompagnement et suivi du projet de résidence :

L'équipe artistique bénéficiera de l'accompagnement d'un chargé de mission dédié qui facilitera le dialogue avec les acteurs du territoire pour toute la durée de résidence.

L'équipe artistique pourra utiliser de façon facilitée les structures des services culturels de la Communauté de Communes des deux Rives (Réseau de Lecture Publique, Salles de l'École de Musique et Salles de l'École de Danse).

Analyse des candidatures :

Un Comité de pilotage désigné par la Communauté de Communes des Deux Rives aura en charge d'apprécier les candidatures.

Critères de sélection :

- Prise en compte des impératifs d'éducation artistique et culturelle relatifs à la résidence.
- Expérience(s) professionnelle(s) antérieure(s).
- Approche sensible, personnelle et artistique du projet.

- Pertinence de la proposition en relation avec la thématique développée dans l'appel à projets.
- La notion de transmission étant essentielle dans cette résidence, capacité à fédérer, à « faire ensemble », à échanger par la création, la diffusion et la pratique artistique. Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec l'environnement social seront appréciées.
- Dimension originale et inédite de la proposition.

PORTEUR DU PROJET ET PARTENAIRES

Porteur du projet : Communauté de Communes des Deux Rives (Pôle Culturel).

Partenaires : DSDEN, CD 82, AMF 82, CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Contact pour des questions complémentaires :

Communauté de Communes des Deux Rives
2, rue du Général Vidalot – 82400 VALENCE D'AGEN – Tél. 05 63 29 92 00
Directeur du Pôle Culture, Vie Associative : Laurent DEMAYA

Réseau de Lecture Publique des Deux Rives
Médiathèque Adrienne Chaix – 82400 VALENCE D'AGEN – Tél. 05 63 39 52 08
Directrice du Réseau : Corinne PAYTAU (corinne.paytau@cc-deuxrives.fr)
Animatrice de la résidence : Audrey GINHAC (audrey.ginhac@cc-deuxrives.fr)